



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P371_2021

Date : 17/11/2021

OBJET : Construction du Pôle Enfance Jeunesse à Montebourg

Exposé

Dans le cadre du projet de construction d'un Pôle Enfance Jeunesse sur la commune de Montebourg, destiné à accueillir les enfants de moins de 4 ans (petite enfance), les 3 à 12 ans scolarisés (enfance) et les plus de 12 ans (jeunesse) pour le compte des 22 communes du Pôle de Proximité de Montebourg, l'Agglomération du Cotentin a lancé une procédure adaptée afin de conclure 12 marchés de travaux.

35 entreprises ont remis une offre pour l'ensemble des lots. Une négociation de ces offres a été menée. Après examen des candidatures, négociation des offres, analyse et classement des offres, il est proposé d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessous qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses au vu des documents de consultation :

Numéro et intitulé du lot	Nom de l'attributaire
Lot 1 Gros Œuvre	LEDUC
Lot 2 Charpente bois	MENUISERIE DALMONT
Lot 3 Couverture	DELAUBERT
lot 4 Traitement de façade ITE	GUNDUZ ET FILS
Lot 5 Menuiseries extérieures aluminium – serrurerie	AMC FOLLIOU
Lot 6 Menuiserie Intérieure – cloisons – doublages – plafonds	LEFER

Lot 7 Carrelage faïence – sol souple	PPC
Lot 8 Peinture	GUY LEFEVRE
Lot 9 Plomberie Chauffage Ventilation – GTC	CEME GUERIN
Lot 10 Équipements de Cuisine	CF CUISINE
Lot 11 Électricité courant fort – courant faible	TABARIN & ENTZMANN
Lot 12 Voirie, réseaux divers - Espace verts	EUROVIA

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°2,

Vu le Code de la Commande publique et notamment l'article R. 2123-1 1°,

Considérant l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Décide

- **De signer** les marchés publics de travaux pour la construction du Pôle enfance Jeunesse à Montebourg avec les entreprises suivantes :
 - Lot 1 Gros oeuvre : **LEDUC** – ZA Le Café Cochon – 50690 VIRANDEVILLE pour un montant de 467 500,00 € HT soit 561 000,00 € TTC,
 - Lot 2 Charpente bois : **Menuiserie DALMONT** – 59 rue Jean-François Millet – Vasteville – 50440 LA HAGUE, pour un montant de 93 396,74 € HT, soit 112 076,09 € TTC,
 - Lot 3 Couverture : **DELAUBERT** -14 rue de l'Avenir – BP 30031 – 14651 CARPIQUET pour un montant de 225 596,48 € HT soit 270 715,78 € TTC,
 - Lot 4 Traitement des façades ITE : **GUNDUZ ET FILS** – 20 rue Michel Brilland – ZA Urou et Crennes – 61200 GOUFFERN EN AUGES pour un montant de 56 042,50 € HT soit 67 251,00 € TTC,
 - Lot 5 Menuiserie extérieure aluminium – serrurerie : **AMC FOLLIOU** – 64 avenue Jean Monnet – BP 58 – 50700 VALOGNES pour un montant de 212 906,46 € HT, soit 255 487,75 € TTC,

- Lot 6 Menuiserie intérieure – cloisons – doublages – plafonds : **LEFER** – ZA Le Long Boscq – 50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN pour un montant de 290 342,72 € HT, soit 348 411,26 € TTC,
 - Lot 7 Carrelage – faïence – sol souple : **PPC** – 10 rue de la Mare – 50200 COUTANCES pour un montant de 50 532,02 € HT, soit 60 638,42 € TTC,
 - Lot 8 Peinture : **GUY LEFEVRE** – 715 boulevard de l'Est – BP 104 – Tourlaville – 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN pour un montant de 33 340,63 € HT, soit 40 008,76 € TTC,
 - Lot 9 Plomberie – chauffage ventilation – GTC : **CEME GUERIN** – ZI La Capelle – BP 552 – 50002 SAINT LO pour un montant de 249 650,78 € HT, soit 299 580,94 € TTC,
 - Lot 10 Equipements de cuisine : **CF CUISINES** – 23 rue des Métiers – 14123 CORMELLES LE ROYAL pour un montant de 28 700,00 € HT, soit 34 440,00 € TTC,
 - Lot 11 Electricité : **TABARIN & ENTZMANN** – Zone Artisanale – 50310 MONTEBOURG pour un montant de 99 920,05 € HT, soit 119 904,06 € TTC,
 - Lot 12 Voirie, réseaux divers – espaces verts : **EUROVIA** – 40 route de Saint Lô – 50190 PERIERS pour un montant de 355 135,88 € HT soit 426 163,06 € TTC, correspondant à :
 - La tranche ferme pour un montant de 338 801,98 € HT,
 - La tranche optionnelle 1 « Ensemble de mobiliers » pour un montant de 1 961,00 € HT,
 - La tranche optionnelle 2 « Plus-value pour motorisation portail coulissant à 2 vantaux » pour un montant de 9 605,00 € HT,
 - La tranche optionnelle 3 « Plus-value pour motorisation du portail autoporté » pour un montant de 4 767,90 € HT.
- **Sachant** que les crédits sont inscrits au budget services communs – ligne de crédit 54264 – Imputation 2313,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE